

# LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

## Ou comment être des conducteurs novices et pourtant expérimentés

La conduite accompagnée permet aux jeunes d'acquérir de l'expérience et une meilleure assurance au volant avant de se présenter, ou entre deux présentations, à l'examen du permis de conduire. Nous proposons 2 formules de conduite accompagnée :

- **L'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC),**
- **La conduite supervisée.**

## L'Apprentissage Anticipée de la Conduite – AAC

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite vous permet :

- avec l'enseignant, ou plutôt l'animateur avec lequel vous êtes l'acteur de votre formation, de faire l'acquisition des comportements qui vous permettront de mieux prévoir les situations à risques,
- avec l'accompagnateur d'acquérir de l'expérience au volant en toute confiance, dans les conditions de circulation les plus variées possibles, avant le passage des épreuves pratiques et l'obtention du permis de conduire et de l'autonomie.

Une formation « au long cours » qui réduit considérablement l'accidentalité chez les conducteurs novices et enregistre un meilleur **taux de réussite** à l'examen : **75 %** contre 58 % pour les candidats qui ont suivi la formation traditionnelle.

## Pour qui, comment, pourquoi,...

### Pour qui

- Avoir 15 ans révolus minimum,
- L'accord de son représentant légal (si mineur) et
- L'accord de l'assureur du (ou des) véhicule(s) utilisées pour l'accompagnement

### Comment

2 PHASES :

#### 1. Une période de formation initiale

La phase formation initiale débute par une évaluation préalable (1h). Suis ensuite une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale (ETG), l'épreuve du «code» et une formation pratique (cours de conduite) de 20h au moins (13 heures en cas d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique).

Une fois l'épreuve du code obtenue et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, l'élève se voit remettre une attestation de fin de formation initiale (AFFI), indispensable pour commencer la conduite accompagnée ; en deux exemplaires, un qui est consigné dans le livret d'apprentissage, l'autre à remettre à la compagnie d'assurance.

#### 2. Une période de conduite accompagnée

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h avec l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur. À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s). Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

### Pourquoi – Les avantages

- Apprendre à son rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui vous connaît bien et qui vous permet d'acquérir une très forte expérience.

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2<sup>e</sup> année si je n'ai occasionné aucun accident.
- Meilleure réussite : un taux de réussite à l'examen du permis de conduire de 75 % contre 58 % pour la filière traditionnelle. L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.
- Une durée du permis probatoire réduite à 2 ans contre 3 pour les conducteurs ayant suivis une formation traditionnelle.
- Garantie d'une meilleure sécurité et donc moins d'accidents, quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus ayant suivis une formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

## La conduite supervisée

La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines. Plus souple que l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), mais avantages similaires.

## Pour qui, comment, pourquoi,...

### Pour qui

- Avoir 18 ans révolus minimum,
- L'accord de l'assureur du (ou des) véhicule(s) utilisées pour l'accompagnement

### Comment

On peut choisir la conduite supervisée :

- Soit avant le passage de l'épreuve pratique (au moment de l'inscription à l'auto-école ou à tout moment de la formation) ;
- Soit après un échec à l'épreuve pratique.

1. Avant le passage de l'épreuve pratique il faut :

- Avoir réussi le code de la route ;
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- Avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière et obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) figurant en annexe du livret d'apprentissage, définie par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière ; Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant de la conduite, de l'élève et du futur accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite supervisée.

2. Après un échec à l'épreuve pratique,

Le candidat a la possibilité d'accéder directement à la conduite supervisée, à condition d'avoir validé lors de l'examen des compétences minimales prédéfinies.

Si les compétences minimales requises n'ont pas été validées, l'accès à la conduite supervisée reste possible dans les conditions précisées au paragraphe précédent (accès à la conduite supervisée « à tout moment de la formation »).

## Pourquoi – Les avantages

- Acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique,
- Améliorer à moindre coût ses acquis, notamment en attendant de repasser l'examen pour celui qui a échoué à l'épreuve pratique.